



Fuite d'eau, régularisation

Par **Cypans**, le **05/01/2013** à **14:14**

Bonjour,

Il y a de cela 6 mois, une fuite d'eau est apparue dans mon appartement à cause d'un joint d'étanchéité qui avait lâché. J'ai fait faire un devis par un plombier que j'avais appelé suite à cela. En partant, il m'a dit qu'il voyait avec mon agence, et qu'il repasserait.

Au bout d'un mois, toujours pas de réponse de l'agence Urbania qui gère le dossier de mon appartement. L'agence ne voulait pas nous donner le numéro de notre propriétaire, c'est finalement le voisin qui, lui, l'avait, qui l'a appelé lorsque l'eau a commencé à couler chez lui. Il s'est chargé de réparer la fuite tout de suite.

Aujourd'hui, je ne suis plus dans l'appartement, l'état des lieux a été fait il y a de cela 2 semaines. Je n'ai donc pas gardé les relevés de compteurs.

Je viens de recevoir la lettre de clôture de contrat de la stéphanoise des eaux, chez qui j'étais abonné. Il me réclame 270€, pour 6 mois de vie dans l'appartement, sachant que je payais tout les mois une facture.

Nous aurions utilisé 98m² d'eau. Cette consommation est obligatoirement due à cette fuite d'eau.

Voilà donc mon problème : Je n'ai aucune preuve de l'attente qu'Urbania nous a fait subir, mais je souhaite qu'il participe aux remboursements de ces frais. Comment puis-je faire ?

Merci beaucoup !

Par **Lag0**, le **05/01/2013 à 17:37**

Bonjour,
Vous parlez d'un joint, pouvez-vous préciser ?
Le changement de joint étant normalement à la charge du locataire, c'était à vous de faire effectuer la réparation.

Par **cocotte1003**, le **05/01/2013 à 17:47**

Bonjour, la situation n'évoluant pas vous auriez du envoyer une LRAR à l'agence. La réparation d'un joint fait parte des charges locatives c'était donc au locataire de le faire et de payer la facture.cordialement

Par **Cypans**, le **06/01/2013 à 16:07**

c'était le joint d'étanchéité d'un robinet pour machine à laver.

Bon et bien merci bien en tout cas.

Je vais payer la note !